



## REGLEMENT DE COURSE

1. **Date** Vendredi 27 janvier 2012.
2. **Départ** Le départ sera donné à 19h00 au départ du télésiège des Gollières/Hauts-Geneveys.  
  
Les coureurs peuvent descendre du centre de course au départ avec des habits chauds. Ces derniers pourront être déposés dans un bus qui remontera les habits au centre de course.
3. **Lieu** Centre de course de Tête-de-Ran (Hôtel de la Clef-des-Champs).
4. **Inscription** Uniquement par le biais du site [www.sdleshauts-geneveys.ch](http://www.sdleshauts-geneveys.ch) ou par téléphone au 079/538 75 46.  
  
*Délai d'inscription :*  
**Mardi 24 janvier 2012.**  
  
**Dans la limite des places disponibles, il sera possible de s'inscrire sur place,** entre 16h30 et 1800, moyennant un supplément de CHF 5.- -
5. **Prix de la course** CHF 30.00 par participant, fondue comprise. Un bon sera remis aux coureurs lors de la remise des dossards. La fondue sera servie au restaurant Le Clair de Lune qui se trouve dans l'hôtel de la Clef des Champs.  
**Le paiement s'effectue sur place le jour de la course**
6. **Dossards** Les dossards seront distribués le jour de la course, au centre de course, entre 16h30 et 1830.  
*Chaque dossard non remis à l'arrivée sera facturé CHF 50.-*
7. **Parcours** La distance totale à parcourir sera de 3km400 pour 436 m de dénivellation.  
Le parcours comporte une première montée suivi d'une descente puis d'une seconde montée. Il n'est pas obligatoire d'enlever les peaux à la descente mais cela est vivement conseillé.
8. **Arrivée** Devant l'Hôtel de la Clef des Champs (Temps estimé du 1<sup>er</sup> coureur, 30 minutes).
9. **Résultats** La remise des prix se déroulera au centre de course, après que les participants aient mangé la fondue, soit aux environs de 21h00 – 22h00.
10. **Fondue Accompagnants** Les accompagnants des coureurs peuvent s'inscrire pour réserver la fondue. Le prix est de CHF 21.00 par personne (Inscription avec le coureur uniquement).



11. **Catégories**

**JD** Jeunes dames – de 18 ans (avec autorisation des parents).

**DS** Dames seniors de 18 à 40 ans

**FV** Femmes vétérans, 40 ans et plus

**JH** Jeunes hommes – de 18 ans (avec autorisation des parents).

**HS** Hommes seniors de 18 à 40 ans

**HV** Hommes vétérans, 40 ans et plus.

12. **Stationnement**

Parking gratuit au Centre de course de Tête-de-Ran, à l'est de l'Hôtel.

13. **Ravitaillement**

Un ravitaillement chaud sera servi à l'arrivée par la maison Sponser

14. **Equipement**

*Skis :*

1 paire de ski d'au moins 60mm de largeur au patin avec des carres métalliques sur au moins 90% de leur longueur. La taille des skis est au minimum de 160 cm pour les catégories H et F et 150cm pour les catégories JH et JF.

Les skis doivent être équipés de fixations permettant le mouvement des talons à la montée et le blocage à la descente. La fixation doit posséder un système de déclenchement latéral et frontal. Avec ou sans lanières de sécurité.

*Bâtons :*

1 paire de bâtons de type alpin ou de fond ayant un diamètre maximum de 25mm avec des rondelles non-métalliques.

*Peaux :*

1 paire de peaux antidérapantes. L'utilisation de ruban adhésif ou équivalent favorisant la glisse est interdite. Les peaux doivent pouvoir s'enlever et se remettre librement.

*Lampe :*

**Une lampe frontale est obligatoire.**

*Casque :*

Le port du casque est conseillé.

**Le délégué technique se réserve le droit de refuser tout équipement jugé défectueux ou inadéquat.**

15. **Assurance**

Chaque coureur doit être assuré personnellement contre les accidents et autres dommages. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de non-respect de cette clause. La reconnaissance du parcours est conseillée.

16. **Changements**

L'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours en tout temps.

17. **Annulation**

En cas de météo défavorable, l'organisateur se réserve le droit d'annuler la course.



18. **Environnement** Chaque concurrent est rendu attentif à la nécessité de ménager l'environnement. En course, tout concurrent qui jette ou abandonne un déchet (gobelet, bouteille, sachet etc.) ou un objet d'équipement hors des dispositifs mis à disposition au poste de ravitaillement ou qui a un comportement entraînant un préjudice pour l'environnement, fera l'objet de pénalités, ou d'une disqualification.
19. **Résultats** Les prix ne seront pas envoyés. Lors du tirage au sort, seules les personnes présentes pourront bénéficier de leur prix.

Les Hauts-Geneveys, 7 septembre 2011

Vincent Buchs